



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

PAYS : NIGERIA

FINANCEMENT : COMMISSION DE LA CEDEAO

Intitulé de la mission : Sélection d'un cabinet de conseil (firme) SAP pour la migration de SAP ECC 6.0 vers SAP S/4HANA

Numéro de référence : PP-CS-2026-IN-084

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a prévu dans son budget 2026 des fonds pour couvrir les coûts liés à la mission mentionnée ci-dessus.

Les services de conseil ("les services") consisteront en la migration technique du système existant SAP ECC 6.0 Enhancement Package 6 (EHP6) de la CEDEAO vers la dernière version de SAP S/4HANA. Dans le cadre de sa stratégie, la CEDEAO souhaite entreprendre une conversion technique de son système SAP ECC 6.0 vers la dernière version de SAP S/4HANA. La durée prévisionnelle de la mission est de **huit (8) mois**. Le consultant sera basé au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, Nigéria, tout en couvrant l'ensemble des institutions de la CEDEAO, sous la supervision du Directeur du programme ECOLink. L'option de travail hybride (partie télétravail, partie sur site) peut également être envisagée.

Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site web suivant : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite à présent les cabinets de conseils éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir lesdits services. Sans préjudice des dispositions énoncées dans le Code des marchés de la CEDEAO, tout soumissionnaire, qu'il soit une personne physique ou morale, est admis à participer aux procédures de passation de marchés des Institutions de la CEDEAO. Toutefois, dans le cadre du renforcement des capacités humaines et financières du secteur privé de la CEDEAO, les entreprises étrangères qui ne sont pas disposées à conclure des accords de groupement avec des entreprises des États membres de la CEDEAO ne sont pas éligibles au présent processus de passation de marché, le financement du marché étant assuré exclusivement par les fonds propres de la Communauté, **en conformité avec les articles 9 et 10 du Code révisé des marchés de la CEDEAO**. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les qualifications et expériences des consultants doivent être justifiées par des documents tels que : **copies de contrats, et des attestations de bonne exécution, etc.** **La Commission de la CEDEAO se réserve le droit de rejeter toute demande qui n'est pas accompagnée des pièces justificatives requises.**

Les critères de présélection pour chaque lot (preuves à l'appui) :

- Le cabinet ne doit pas avoir été impliqué dans un litige ou une procédure judiciaire au cours des cinq (5) dernières années.
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la migration de SAP ECC vers SAP S/4HANA sur une plateforme cloud, de préférence Microsoft Azure.
- L'entreprise doit fournir la preuve de réalisation d'au moins deux (2) projets similaires au cours des sept (7) dernières années notamment dans le domaine de la migration de SAP ECC vers SAP S/4HANA sur une plateforme cloud, de préférence Microsoft Azure.
- Une bonne connaissance du secteur public en Afrique de l'Ouest constituera un atout.

Les candidats peuvent se constituer en groupement de trois (3) entités maximums. Conformément à l'article 35 du Code révisé des marchés de la CEDEAO (2021), seuls les groupements à responsabilité conjointe et solidaire sont autorisés. De tels groupements doivent formaliser leur existence en signant un accord de groupements, dûment signé par tous les membres, et en désignant un mandataire légal pour les représenter.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code des marchés révisé de la CEDEAO », septembre 2021, énonçant la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définie dans le Code des marchés révisé de la CEDEAO.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service, de **9h00 à 16h00 UT+1 (heure nigériane)**.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant **20 mars 2026 à 11h00 TU+1 (heure nigériane)**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention du Directeur de l'Administration et des Services Généraux

Abuja, Nigéria

Courriel : ikkamara@ecowas.int and copy sbangoura@ecowas.int; ombacke@ecowas.int ; pbessi@ecowas.int; lniakam@ecowas.int ; kunledudu@gmail.com

Note : La Commission de la CEDEAO ne notifiera que les candidats présélectionnés le résultat de l'évaluation.

ECOWAS COMMISSION

Pièce jointe :

- TdR pour la Migration de SAP ECC 6.0 vers SAP S/4HANA